



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



auditum@uvigo.es



# Organigramme fonctionnel du service et règlement intérieur

RAPPORT (LIVRABLE 5.1.)

UNIVERSITÉ DE VIGO – UNIVERSITÉ IBN TOFAIL

Juillet 2020

## Contenu

<b>Résumé</b> .....	3
<b>1. Description</b> .....	4
<b>2. Lignes directrices pour la mise en place de l'organigramme fonctionnel et du règlement intérieur</b> .....	4
<b>3. Comité d'Audit</b> .....	5
<b>4. Organigramme du Service Audit, Contrôle de Gestion et Assurance Qualité</b> .....	6
<b>5. Règlement intérieur</b> .....	8
<b>6. Références</b> .....	8
<b>7. Annexes</b> .....	8

### Auteur(s)/Organisation(s):

- Universidade de Vigo, Espagne
- Université Ibn Tofail
- Toutes les institutions partenaires marocaines

### Work Package(s) / Task(s): WP (WP 5.1.)

#### Historique des révisions

Révision	Auteur(s)	Status	Description
01	Université de Vigo	Draft	Premier brouillon
02	Université Ibn Tofail	Draft	Deuxième brouillon
03	Partenaires marocains	Final	Version finale

## Résumé

Le projet AuditUM a été conçu dans plusieurs phases. Le présent organigramme fonctionnel fait partie de la Phase 5 (WP5 et WP6) : c'est la phase d'opérationnalisation du projet, qui consiste à monter un service d'audit et de contrôle interne, la formation et le développement des compétences des auditeurs et contrôleurs internes et la mise en place du plan de fonctionnement du service ainsi que les moyens et les outils nécessaires à son bon fonctionnement. La réussite du présent projet est tributaire de l'implication du personnel de l'université, pour cela, la qualification des ressources humaines est une composante intrinsèque au projet et un facteur clé de réussite de celui-ci.

Pour la meilleure organisation du personnel des universités autour le service d'audit et de contrôle interne, un organigramme fonctionnel de ce service et un règlement intérieur sont indispensables pour l'implémentation du service, pour son bon fonctionnement et pour l'efficacité du personnel.

Mots clés : audit interne, contrôle interne, organigramme fonctionnel, règlement intérieur.

## 1. Description

Le Ministère de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration fixe, à travers la Décision conjointe du 17 janvier 2020, l'organisation et les attributions des structures administratives des universités.

L'Article 23 de cette Décision conjoint décrit le **Service Audit, Contrôle de Gestion et Assurance Qualité** et ses responsabilités. Ainsi, selon ce document, « le Service Audit, Contrôle de Gestion et Assurance Qualité a pour mission l'accompagnement des décideurs dans la mise en œuvre de la stratégie de l'université, et la gestion des activités d'assurance qualité.

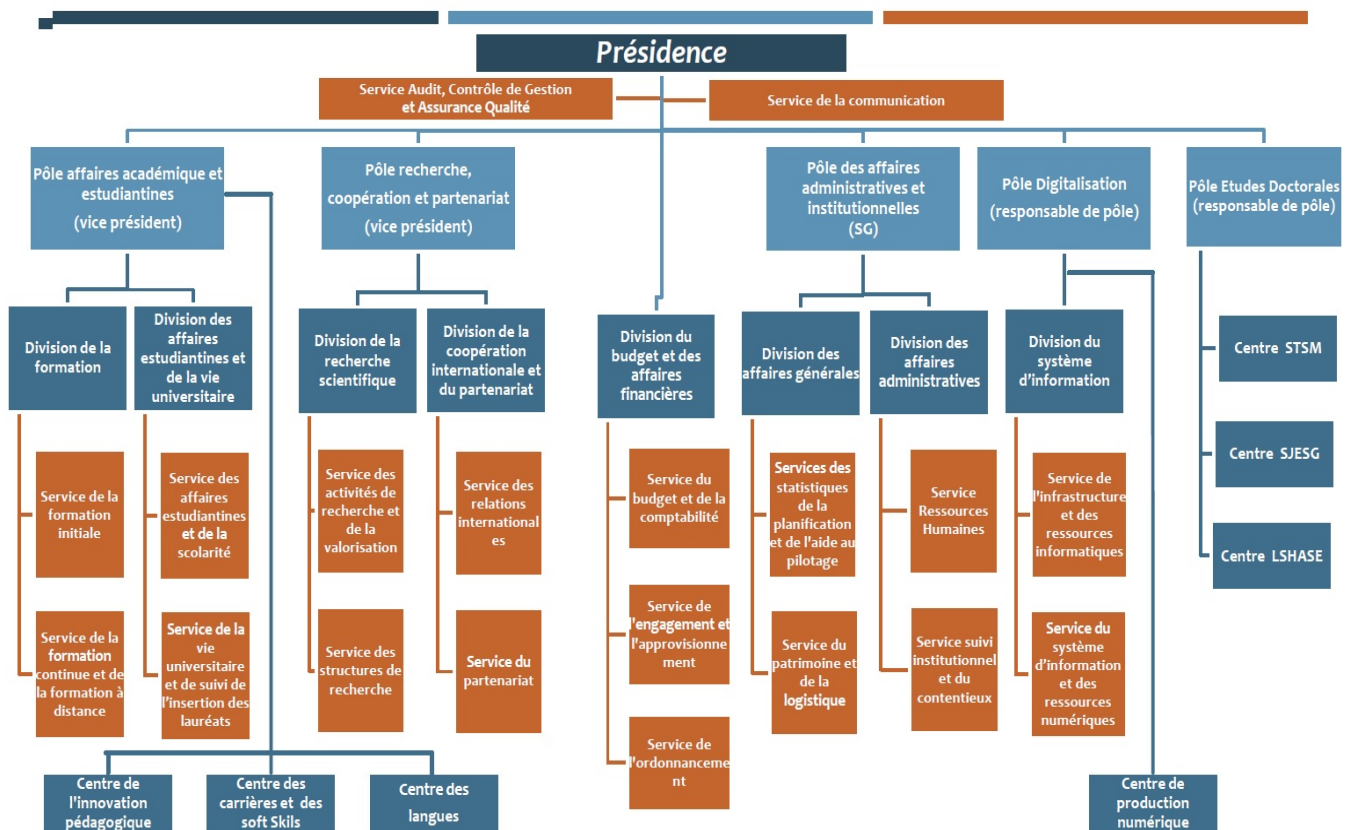
Il est en charge en particulier de :

- Contrôler les procédures des gestion de l'université dans ses fonctions de mission (formation, recherche, service à la communauté) et dans ses fonctions de support (gestion administrative et financière, ressources humaines, logistiques, ...).
- Elaborer le manuel des procédures de l'université.
- Mesurer, contrôler et prévoir les résultats opérationnels de l'université (indicateur de gestion, contrôle des risques et écarts avec les prévisions).
- Elaborer et renseigner les tableaux de bords et les outils nécessaires au pilotage de l'université (prévisions, objectifs, moyens, résultats, performance).
- Assurer le reporting des activités et des résultats de l'université (bilans des activités, analyses de données, études prospectives, plan d'action, etc.).
- Assurer le suivi de la performance de l'université.
- Superviser et organiser les opérations d'évaluation institutionnelle de l'Université.
- Assurer la planification et le suivi des projets de développement de l'université. »

En conséquence, le projet AuditUM propose un organigramme fonctionnel du service et un règlement intérieur en accord avec la description du service approuvée par le Ministère.

## 2. Lignes directrices pour la mise en place de l'organigramme fonctionnel et du règlement intérieur

Tout d'abord, selon l'organigramme des universités marocaines approuvé par le Ministère, le service Audit, Contrôle de Gestion et Assurance Qualité est subordonné directement à la Présidence. Voir organigramme ci-dessous :



Ensuite, ce service doit être prévu d'une structure qui permette le bon fonctionnement et la mise en place des actions envisagées par le Ministère. De cette façon, la composition suivante est proposée :

### 3. Comité d'Audit

Le rôle du Comité d'audit est d'éclairer le conseil d'administration sur l'efficacité du contrôle interne au sein de l'Université. Cette efficacité peut donner au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les objectifs de l'établissement seront atteints.

Le Comité d'audit de l'Université est composé de 6 membres.

- 4 membres extérieurs à l'établissement, nommés par le conseil d'administration, sur proposition du Président de l'Université, à voix délibérative
- 2 membres appartenant à l'Université proposés par le président à voix délibérative ; l'un d'eux fera la fonction de secrétaire du comité.

D'autres personnes peuvent participer aux réunions du comité sur invitation de leur président, en fonction des sujets traités, sans voix délibérative.

Ils sont nommés pour une période de 4 ans renouvelable par le conseil d'administration sur proposition du Président de l'Université

Le Comité d'Audit se réunit deux fois par an, sur convocation de son président. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées suite à la demande de l'un de ses membres ou du président de l'Université, demande adressée à son Président.

Le Comité d'Audit ne peut valablement délibérer que lorsque 4 membres sont présents, desquelles, le Président, le Secrétaire et 2 autres membres. Un membre du comité empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de son choix, mandat pour voter en son nom.

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu écrit préparé par le Secrétaire du Comité et signé par le président du comité. Les décisions prises sont valides dès l'émission du compte rendu, sauf indication d'une date de validité différente.

- **Président du Comité d'Audit**

Le Président du Comité d'Audit rend compte de l'activité du Comité une fois par an au Conseil d'Administration de l'Université.

#### **4. Organigramme du Service Audit, Contrôle de Gestion et Assurance Qualité**

- **Chef du service d'Audit et de Contrôle Interne**

Il sera responsable de la répartition et de la coordination des tâches du service, et il sera l'interlocuteur avec la présidence et le comité d'audit, etc.

##### **1. Division/Section/Département d'Audit interne**

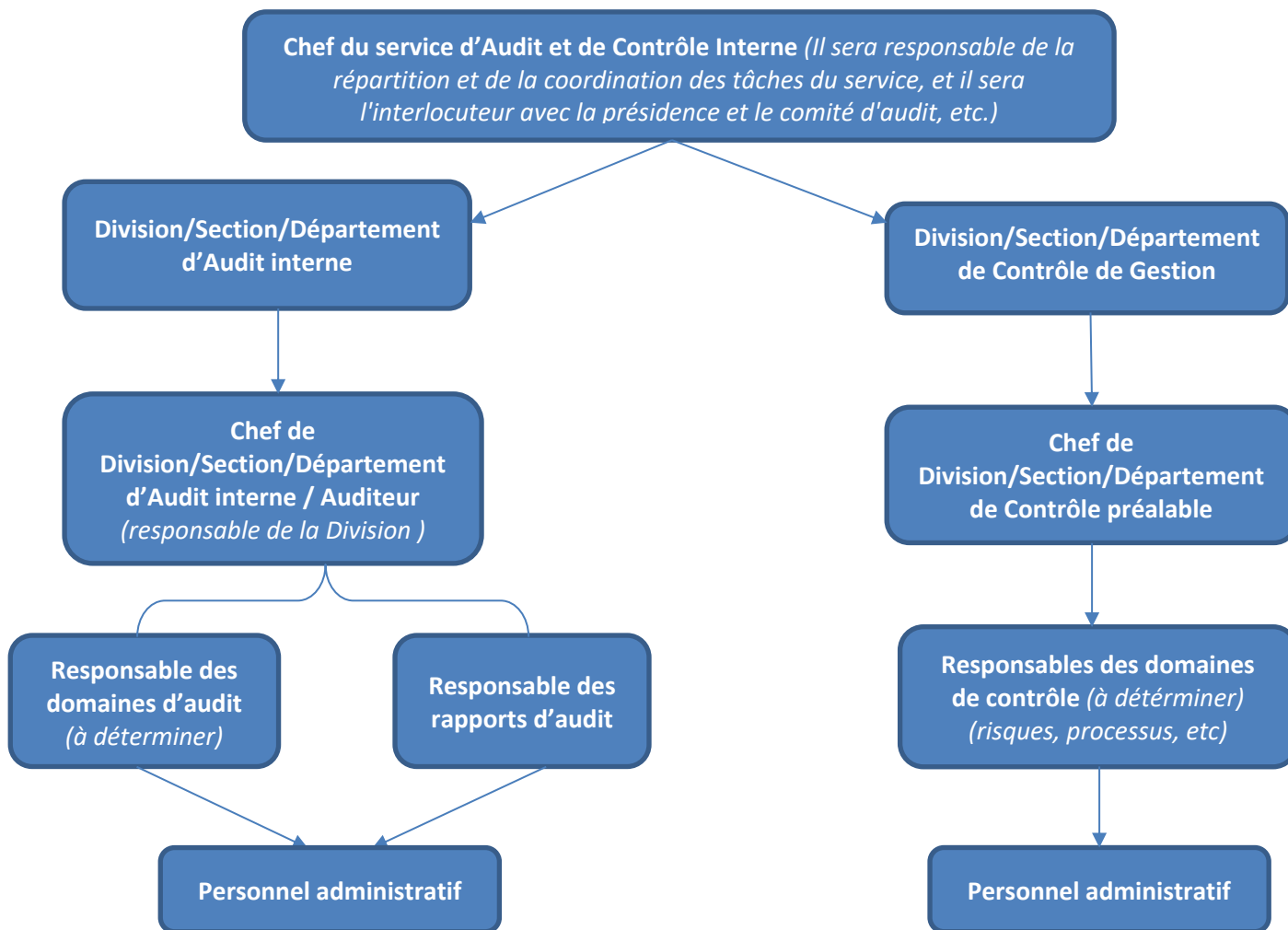
***Composition :***

- Chef de Division/Section/Département d'Audit interne / Auditeur
- Responsable des domaines d'audit (à déterminer)
- Responsable des rapports d'audit
- Personnel administratif

## 2. Division/Section/Département de Contrôle de Gestion

### Composition :

- Chef de Division/Section/Département de Contrôle préalable
- Responsables des domaines de contrôle (à déterminer)
- Personnel administratif



## 5. Règlement intérieur

Le règlement intérieur doit régir toutes les questions de fonctionnement du service, principalement les suivants :

- Définir les fonctions du service et de chaque division
- Déterminer comment et qui nomme le chef de service et des divisions
- Déterminer la répartition des tâches au sein de chacune des divisions
- Déterminer les réunions entre les sections pour le partage et la coordination
- Toute autre fonction jugée nécessaire

## 6. Références

1. Organigramme des Universités, élaboré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du 14 janvier 2020
2. Décision conjointe du Ministère de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 17 janvier 2020 qui fixe l'organisation et les attributions des structures administratives des universités
3. Référentiel juridique adapté aux universités marocaines, élaboré dans le cadre du projet européen CBHE AuditUM
4. Manuel des procédures de gestion administrative adapté aux universités marocaines, élaboré dans le cadre du projet européen CBHE AuditUM
5. Cartographie des risques adapté aux universités marocaines, élaborée dans le cadre du projet européen CBHE AuditUM
6. Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles (dernière édition)

## 7. Annexes

- 7.1. Organigramme des Universités, élaboré par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du 14 janvier 2020



7.2. Décision conjointe du Ministère de l'Education Nationale, la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du 17 janvier 2020 qui fixe l'organisation et les attributions des structures administratives des universités